

RAPPORT

Commissariat général au
développement durable

Juin 2014

Plan national d'action pour les achats publics durables **2014-2020**



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	5
1 - PREMIÈRE PARTIE - CONTEXTE ET PÉRIMÈTRE.....	7
1.1 - Définition des achats publics durables.....	7
1.2 - Contexte.....	8
1.3 - Stratégie et objectifs cibles.....	10
1.4 - Les acteurs concernés par le Plan national d'action pour les achats publics.....	12
1.5 - Base juridique et textes fondateurs.....	13
2 - SECONDE PARTIE – PLAN D’ACTION : TROIS AXES, DIX CHANTIERS.....	15
2.1 - Le plan d'action en trois axes.....	15
2.2 - Les chantiers associés aux grands axes.....	15
2.3 - Dix chantiers à mener pour développer la pratique des achats publics durables.....	16
Chantier 1 : Rappeler les obligations et les faire appliquer	17
Chantier 2 : Inciter les décideurs à repenser le processus achat dans leur organisation.....	18
Chantier 3 : Montrer les réussites et les avantages pour donner envie de développer les achats durables.....	19
Chantier 4 : Sensibiliser les agents au développement durable et à l'achat public durable.....	22
Chantier 5 : Développer la formation des acheteurs publics à l'achat public durable.....	23
Chantier 6 : Soutenir et développer les réseaux d'acheteurs publics permettant de développer les bonnes pratiques sur l'achat public durable.....	25
Chantier 7 : Améliorer la plate-forme, le site portail Internet national dédié à l'achat public durable ainsi que l'assistance téléphonique aux acheteurs publics.....	26
Chantier 8 : Mettre à disposition des outils pour les acheteurs publics.....	27
Chantier 9 : Piloter le dispositif dans une perspective d'amélioration continue sur plusieurs années.....	30
Chantier 10 : Impliquer les parties prenantes	31

Éditorial



Jean-Paul ALBERTINI
*Délégué interministériel et
Commissaire général au
développement durable*

Ce deuxième plan national d'action pour les achats publics durables, qui s'étendra sur la période 2014 – 2020, s'inscrit dans une politique communautaire visant à orienter la production et la consommation des biens et services vers le développement durable.

Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure.

Ainsi, en promouvant des dépenses de qualité envisagées sur le long terme, les structures qui développent les achats publics durables contribuent à lutter contre le gaspillage des ressources tout en réduisant de façon significative leur facture.

Les achats publics durables permettent d'atteindre les objectifs environnementaux auxquels la France ou l'organisation publique elle-même se sont engagées, comme la limitation des déchets ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de polluants. Les pouvoirs publics peuvent également agir sur l'emploi, local ou national, grâce aux clauses sociales d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

De plus, une politique interne d'achat public durable apporte de la crédibilité aux politiques de développement durable portées par les pouvoirs publics. Au-delà de son fonctionnement interne, l'organisation incite les consommateurs et les entreprises à consommer et à produire de façon responsable, en leur montrant l'exemple.

Le code des marchés publics impose aux acheteurs publics de tenir compte des objectifs de développement durable dès la détermination des besoins à satisfaire. Pourtant, la part des marchés publics avec clauses sociales ou environnementales restait en 2013 en dessous de 5% des marchés publics de plus de 90 000 euros.

Le présent plan national d'action vise à développer la pratique de l'achat public durable et faciliter le recours aux clauses sociales et environnementales, au-delà des seules obligations réglementaires. En fixant des objectifs ambitieux et en mobilisant les acteurs des trois administrations publiques (Etat, collectivités territoriales, hôpitaux), il vise la montée en puissance progressive des achats publics durables entre 2014 et 2020. Il complète des initiatives déjà solides auxquelles le premier plan a donné l'impulsion, comme le dispositif Etat exemplaire qui vise les services de l'Etat, ou bien la constitution de réseaux territoriaux « commande publique et développement durable ».

Pour la première fois une définition unique et commune des marchés publics durables est définie puisque le cadre défini par le présent plan a également été retenu pour les politiques publiques d'Etat exemplaire, d'achat public durable des Services des achats de l'Etat ou d'enquête de l'observatoire économique des achats publics.

Trois axes sont prioritaires pour accélérer le développement des achats publics durables :

- D'abord, il s'agit de mobiliser les décideurs et les convaincre des opportunités qu'ils offrent ;
- Ensuite, il est nécessaire d'accompagner les acheteurs publics dans leurs pratiques d'achat en adaptant les formations et en mettant à disposition sur un site internet national les outils qui facilitent la prise en main des achats durables. Le déploiement des échanges entre pairs via les réseaux d'acheteurs devrait également permettre la montée en compétence des acheteurs publics ;
- Enfin, le suivi pérenne du plan national d'action et de l'évolution des achats durables permettra de s'assurer des progrès accomplis.

Le plan propose des actions concrètes pour que ces trois objectifs soient atteints en 2020.

Le plan national d'action pour les achats publics durables est une démarche continue. Il met en place des outils de concertation et de communication qui garantissent l'amélioration soutenue et progressive des pratiques, et qui permettront également de transposer et d'appliquer le plus efficacement les approfondissements offerts à l'achat public durable par la nouvelle directive communautaire sur les marchés publics qui a été publiée en mars 2014.

Ainsi, tous les acteurs de l'achat public, dirigeants ou opérationnels, services de l'État, des hôpitaux ou des collectivités territoriales, travaillent ensemble pour développer l'achat durable et orienter l'économie vers une production et une consommation plus responsables.

Jean-Paul ALBERTINI
Délégué interministériel et
Commissaire général au
développement durable

1 - Première partie - Contexte et périmètre

1.1 - Définition des achats publics durables

Un achat public est un achat réalisé par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Un achat public durable est un achat public :

- intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;
- qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- et qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

1.2 - Contexte

A l'origine du plan national d'action pour les achats publics durables (PNA APD), une exigence de la commission européenne

La mise en œuvre de plans nationaux d'action pour des achats publics durables est une attente de la Commission européenne, exprimée en 2003 (avec demande d'une actualisation tous les trois ans)¹ et poursuivie depuis².

La DG Environnement de la Commission européenne anime un comité dédié à l'achat public durable (*Green public procurement advisory group*) qui échange sur les bonnes pratiques en matière d'achats publics durables, suit la mise en œuvre des plans d'action nationaux et formule des préconisations sur les guides élaborés par la Commission à destination des acheteurs publics. La France y présente le PNAAPD et la politique de l'Etat exemplaire comme ses deux principaux dispositifs en faveur de l'achat public durable.

Un premier plan national d'action pour des achats publics durables a été élaboré pour la période 2007-2010

Donnant un état des lieux de la réglementation, des acteurs et des dispositifs, il fixait quelques axes stratégiques. La circulaire État exemplaire de décembre 2008 les reprend et leur donne un caractère opérationnel mais limité aux services de l'État.

Le premier PNAAPD avait pour objectif de faire de la France l'un des pays de l'Union européenne les plus engagés dans l'intégration du développement durable au sein de la commande publique. Sans être à la pointe, la France obtient de bons résultats par rapport à ses voisins européens : d'après l'enquête menée en 2010 par la Commission européenne, la France se situe dans les cinq premiers États membres en nombre d'acheteurs publics ayant inclus des clauses environnementales dans au moins 50 % de leurs marchés.

Les acheteurs publics souhaiteraient un second plan national d'action pour des achats publics durables plus opérationnel et mieux diffusé

En 2011, une enquête a été menée par l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP) sur les achats publics durables afin de tirer un bilan de ce premier exercice du PNAAPD et de comprendre les attentes des acheteurs publics. La majorité de ceux qui ont déclaré connaître le PNAAPD indiquent que celui-ci a contribué à orienter leurs choix dans l'insertion de clauses environnementales et sociales dans leurs marchés. Les lacunes évoquées portent sur le caractère peu pratique et non contraignant du document.

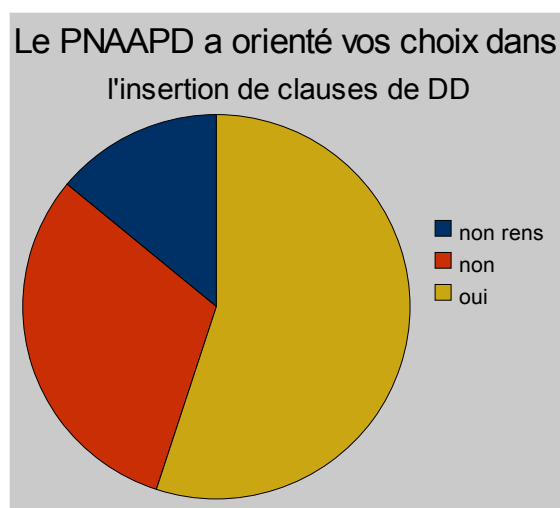
¹ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen du 18 juin 2003 [COM(2003) 302]

² Communication de la Commission du 16 juillet 2008 relative à des marchés publics pour un environnement meilleur - Plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable - Développement d'une réflexion environnementale axée sur le cycle de vie

Les suggestions des acheteurs publics pour son amélioration sont les suivantes :

- compléter l'outil par des expériences, des exemples concrets reproductibles ;
- fixer des objectifs opérationnels par famille de produits ;
- mettre en place un système d'évaluation des achats durables, proposer des indicateurs de résultats ;
- veiller à la promotion de l'outil ;
- proposer un guide faisant l'état des lieux des outils disponibles.

Résultats de l'enquête 2011 de l'Observatoire Économique des Achats Publics (OEAP)



Dans le groupe des institutions ayant répondu par "oui" à la question "Connaissez-vous le PNAAPD?", 55% répondent par oui à la question : « Le PNAAPD a-t-il contribué à orienter vos choix dans l'insertion de clauses sociales et environnementales » ?, 31% par non, et 14% n'ont pas répondu.

Résultats de l'enquête statistique 2013 de l'OEAP

Le dernier recensement des achats publics publié en novembre 2013 pour les marchés passés en 2012 indique que 5,4% des marchés de 90 000 € HT et plus comportent une clause environnementale et 4,3% comportent une clause sociale. Bien que ces pourcentages paraissent bas, ils ne sont pas moins en progression. Pour rappel, en 2009, ils atteignaient respectivement 2,6 % et 1,9 %."

1.3 - Stratégie et objectifs cibles

- 15% des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale.
- 30% des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale.
- Dès l'étape de la définition du besoin, 100% des marchés font l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché.
- 60% des organisations publiques (services de l'État, établissements publics, collectivités locales et établissements publics locaux, établissements hospitaliers) sont signataires de la charte pour l'achat public durable en 2020.
- 100% des produits et services achetés par les organisations publiques sont des produits à haute performance énergétique, sauf si le coût global des produits et services à haute performance énergétique est supérieur à celui des produits et services classiques, et dans la mesure où cela est compatible avec l'adéquation technique et la durabilité au sens large.³
- 80% des organisations réalisant des achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériel de bureautique prennent en compte la fin de vie de ces produits, que ce soit dans les conditions d'exécution du marché ou dans une démarche globale de gestion de la fin de vie des produits (recyclage, réemploi, traitement des déchets...).

³ Les produits et services visés, ainsi que leurs performances, sont décrits dans les textes de transposition de l'article 6 directive efficacité énergétique

Un marché public comporte une disposition sociale si :

- l'objet du marché (article 5) comporte une dimension sociale, comme par exemple : « prestation de services réservée à des structures employant des handicapés » ; cet objet donne lieu à l'inscription d'au moins une clause contractuelle dans le marché ;
- ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les spécifications techniques (article 6) ; par exemple : « le matériel doit être adapté à une utilisation par une personne handicapée » ;
- ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les conditions d'exécution du contrat qui comportent au moins une clause sociale au titre de l'insertion par l'activité économique (article 14) ou au titre de recours aux structures employant une majorité de travailleurs handicapés (article 15) ;
- ou bien un ou plusieurs critères d'attribution à caractère social (article 53) sont pris en compte, assortis d'au moins une clause contractuelle associée au(x) critère(s). Les critères sociaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat.

Un marché public comporte une disposition environnementale si :

- l'objet du marché (article 5) comporte une dimension environnementale, comme par exemple : « prestation de services de restauration avec des produits issus de l'agriculture biologique » ; cet objet donne lieu à l'inscription d'au moins une clause contractuelle dans le marché ;
- ou bien la dimension environnementale est prise en compte dans les spécifications techniques (article 6). Cela peut se faire par la définition d'exigences équivalentes à celles des écolabels (écolabel européen par exemple) des exigences de performance (par exemple : « automobile émettant moins de 110g Co2/km ») ou de méthodes et processus de production (par exemple, « l'électricité doit être produite à partir de sources d'énergie renouvelables ») ;
- ou bien la dimension environnementale est prise en compte dans les conditions d'exécution (article 14) du marché (par exemple : « collecte et recyclage des déchets produits ») ;
- ou bien un ou plusieurs critères d'attribution liés au développement durable (article 53) sont pris en compte, assortis d'au moins une clause contractuelle associée au(x) critère(s). Il peut s'agir des performances en matière de protection de l'environnement, des performances en matière de développement des approvisionnements directs des produits de l'agriculture, du coût global d'utilisation ou des coûts tout au long du cycle de vie.). Les critères environnementaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat.

1.4 - Les acteurs concernés par le Plan national d'action pour les achats publics

Le plan d'action s'adresse à l'ensemble des acheteurs publics. Les trois administrations publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale et secteur hospitalier) sont concernées par les axes et chantiers préconisés dans le plan.

Ce plan d'action est le fruit de la concertation des trois administrations publiques et d'institutions partenaires œuvrant pour le développement des achats durables. Les institutions citées ci-après ont participé à l'élaboration de ce plan et à sa mise en œuvre.

État	Ministère de l'Écologie	Commissariat général au développement durable
	Ministère de l'Intérieur	Direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières
	Ministère de la Défense	Mission achat
	Ministère de l'Économie	Direction des affaires juridiques Service des achats de l'État
	Ministère du Travail	Cabinet du ministre
	Ministère de la Santé	Direction générale de l'offre de soins
Hôpitaux	Hospices civils de Lyon	Direction des achats
	Assistance Publique -Hôpitaux de Paris	Service des achats
	Fédération hospitalière de France	Direction du Pôle Environnement du Patient - C.H. Les Murets
Collectivités territoriales	Association des maires de France	Conseillère technique marchés publics
	Association des régions de France	Commission développement durable, environnement
	Inter-réseaux « Commande publique et développement durable »	Animateur du réseau
	Rhônealpiénergie-Environnement	Animateur du réseau
	Réseau Grand Ouest	Responsable du réseau
	Association Aquitaine des Achats Publics Responsables	Animateur du réseau
	Association des acheteurs publics	Vice-Présidence
Partenaires	Observatoire des Achats responsables	Vice-Présidence
	ADEME	Service Eco-conception et Consommation Durable
	Factea Durable	Direction
	AFNOR	Direction Afnor Solution Achats et responsable Secteur Public
	UGAP	Direction de l'offre

1.5 - Base juridique et textes fondateurs

Le plan d'action s'appuie sur une base juridique importante en matière d'achats durables :



Textes européens

- les communications 2001/C 333/07 « Communication interprétative de la Commission sur le droit communautaire applicable aux marchés publics et les possibilités d'intégrer des considérations environnementales dans lesdits marchés » et 2001/C 333/08 « Communication interprétative de la Commission sur le droit communautaire applicable aux marchés publics et les possibilités d'intégrer des aspects sociaux dans lesdits marchés » précisant les possibilités d'intégrer des considérations respectivement environnementales et sociales dans les marchés publics ;
- la communication COM(2003) 302 « Politique intégrée des produits - Développement d'une réflexion environnementale axée sur le cycle de vie » indiquant que les États membres doivent mettre en œuvre des plans nationaux d'action pour des achats publics durables ;
- la stratégie européenne en faveur du développement durable de 2006 stipulant que les États membres doivent s'efforcer d'atteindre d'ici 2010 un niveau moyen de marchés publics écologiques qui soit égal à celui atteint par les États membres les plus performants en 2006 ;
- les communications COM(2008) 397 « Plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable » et COM(2008) 400 « relative à des marchés publics pour un environnement meilleur » donnant une nouvelle dimension à la politique d'achats publics responsables mais annonçant un travail de fond sur les « obstacles » à la diffusion des achats publics durables.



Textes nationaux

- le code des marchés publics introduisant le concept de développement durable dans ses articles 5, 6, 14, 15, 45, 50, 53 ;
- la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable fixant des objectifs aux administrations de l'État en matière d'achat public durable dans le cadre de leurs achats courants ;
- les lois issues du Grenelle de l'environnement et notamment l'article 48 de la loi du 3 août 2009 prévoyant un recours croissant, dans les marchés publics des administrations aux critères environnementaux et aux variantes environnementales ;

- le décret n°2013-623 du 16 juillet 2013 modifiant le décret du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'État (SAE) ;
- la circulaire du Premier ministre n°5669 du 31 juillet 2013 relative à la politique des achats de l'État et de ses établissements publics, assortie du Guide de la modernisation de l'achat de septembre 2013.

Références et normes



Guide « Sustainable Public Procurement Implementation Guidelines » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (2012)



Guides de la DG Environnement de la Commission européenne animant un comité dédié à l'achat public durable (Green public procurement advisory group : GPP) :

- Guide « Acheter vert » et ses fiches par produits
- Guide « Acheter social »



La campagne Procura + et son manuel fournissant des conseils sur la façon de mettre en pratique l'achat responsable



Norme NF X50-135 sur les « achats responsables »



Guide méthodologique et juridique, exemples de marchés (Tome 1). Fiches techniques (Tome 2)

2 - Seconde partie – Plan d'action : trois axes, dix chantiers

2.1 - Le plan d'action en trois axes

- Axe 1 – Mobiliser les décideurs
- Axe 2 – Accompagner les acheteurs
- Axe 3 – Rendre compte des progrès réalisés

2.2 - Les chantiers associés aux grands axes

AXES

CHANTIERS

I. Mobiliser les décideurs

- | | |
|---|--|
| 1 | Rappeler les obligations et les faire appliquer |
| 2 | Inciter les décideurs à repenser le processus achat dans leur organisation |
| 3 | Montrer les réussites et les avantages pour donner envie de développer les achats durables |

II. Accompagner les acheteurs

- | | |
|---|---|
| 4 | Sensibiliser les agents au développement durable et à l'achat public durable |
| 5 | Développer la formation des acheteurs publics à l'achat public durable |
| 6 | Développer et soutenir les réseaux d'acheteurs publics permettant de développer les bonnes pratiques sur l'achat public durable |
| 7 | Améliorer la plate forme et le site internet national dédié à l'achat public durable |
| 8 | Mettre à disposition des outils pour les acheteurs publics |

III. Rendre compte des progrès réalisés

- | | |
|----|---|
| 9 | Piloter le dispositif dans une perspective d'amélioration continue sur plusieurs années |
| 10 | Impliquer les parties prenantes |

2.3 - Dix chantiers à mener pour développer la pratique des achats publics durables

Axe 1 – Mobiliser les décideurs

Chantier 1 : Rappeler les obligations et les faire appliquer

Ce chantier vise deux objectifs :

- Rappeler les obligations légales en matière d'intégration des objectifs de développement durable dans les achats publics, afin qu'elles soient systématiquement appliquées ;
- Renforcer le contrôle du respect de ces obligations.

Chantier 2 : Inciter les décideurs à repenser le processus achat dans leur organisation

Ce chantier vise sept objectifs :

- Mettre en place le métier d'acheteur ;
- Établir d'un nouveau partenariat autour du développement durable entre entreprises et acteurs publics permettant aux locaux de répondre et fournissant aux autorités adjudicatrices une connaissance suffisante en matière de développement durable leur permettant sa prise en compte ;
- Pousser à intégrer les objectifs de développement durable dès la définition du besoin, à toutes les étapes de la passation du marché et de l'utilisation des biens et services ;
- Faire de l'achat durable un élément important de la responsabilité sociétale des organisations publiques ;
- Optimiser le suivi et l'évaluation du processus achat pour favoriser les achats durables ;
- Montrer aux décideurs l'intérêt économique et social de l'achat public durable en raisonnant en termes de coût global.
- Mettre en place une organisation dédiée au développement durable et aux achats publics durables

Chantier 3 : Montrer les réussites et les avantages pour donner envie de développer les achats durables

Ce chantier vise trois objectifs :

- Développer l'émulation entre les organisations publiques ;
- Mettre en avant l'exemplarité des organisations qui ont une politique d'achat durable ;
- Convaincre les décideurs et montrer que les objectifs du développement durable sont en adéquation avec leurs objectifs économiques, dans une logique de long terme.

Chantier 1 : Rappeler les obligations et les faire appliquer

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
1.1. Actions de sensibilisation aux dispositifs réglementaires obligeant ou incitant à l'achat public durable	Lettres, Site internet, Plaquette, A destination des décideurs, Travaux issus des réseaux d'acheteurs	CGDD DGOS DAJ Acteurs : Association d'acheteurs ADEME ObsAR	***	oui	P

Chantier 2 : Inciter les décideurs à repenser le processus achat dans leur organisation

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
2.1. Recommander de nommer un responsable des achats durables et mettre en œuvre un plan d'action achats publics durables dans chaque organisation publique	Liste de recommandations aux décideurs, annexée au PNA APD et publiée sur le site du MEDDE et la plate forme achats responsables	Porteurs : CGDD SAE DGOS AMF, ARF, ADF Acteurs : ministères, collectivités, réseaux FHF	**	oui	
2.2. Inciter à raisonner en termes de coût global, en coût sur le cycle de vie et à évaluer les bénéfices économiques des achats durables pour l'organisation sur la longue durée	Liste de recommandations aux décideurs, Guides développés par le GEM DD – atelier « coût global » et l'ObsAR Diffusion d'outils de calcul coût global produits par Procura+, GPP ou autre Stratégies d'achats ministérielles, interministérielles, opérateurs	OEAP SAE CGDD ADEME ObsAR	***	oui	P
2.3. Communiquer les préconisations clés sur le processus en identifiant notamment les étapes clés de l'achat et les acteurs	Diffusion de la norme « achats responsables » ou le résumé des éléments clés dans la liste des recommandations publiées sur le site du MEDDE, la plate forme achats responsables et le site du SAE	CGDD SAE DGAFF ObsAR Tous les réseaux	***	oui	P

Chantier 3 : Montrer les réussites et les avantages pour donner envie de développer les achats durables

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
3.1. Rédiger et publier des argumentaires en faveur de l'achat public durable à destination des décideurs	Guide Procura + à diffuser Argumentaire à destination des élus locaux, des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des services de l'État et les établissements publics à rédiger Mise en valeur des produits durables dans les catalogues des centrales d'achats, avec argumentaire mettant en évidence les économies réalisées sur le long terme et l'impact environnemental du produit Travaux issus des réseaux d'acheteurs	CGDD SAE ObsAR	**		
3.2. Actions de sensibilisation à destination des décideurs et des élus locaux plus particulièrement	Plaquette d'information, Conférences, colloques, salons destinés aux élus locaux (Salon des maires, salon Pollutec, colloque gazette des communes....)	CGDD, Inter-réseaux, Réseaux acheteurs ObsAR	***	oui	P
3.3. Inciter à signer une charte ou acte officiel pour l'achat public durable et communiquer sur les engagements pris	Charte pour l'achat public durable Incitation par des leaders locaux ou nationaux (DIDD, préfets...) Fiche autoévaluation standard Communication sur l'événement via la presse et les sites Internet	CGDD, DGOS, AMF, ADF, ARF ObsAR	***	oui	
3.4. Intégrer une partie achats responsables dans la convention d'engagement volontaire secteur hospitalier/ MEDDE et	Convention d'engagement volontaire du secteur hospitalier auprès du	Ministère Santé et MEDDE		Fait en juillet 2013	

communiquer sur cette convention	MEDDE				
Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
3.5. Donner aux décideurs la possibilité d'autoévaluer leur organisation	Outil d'auto-évaluation en ligne	Porteur : CGDD Acteurs : DGOS, collectivités, inter-réseaux, ObsAR	*	oui	P
3.6. Communiquer sur les réussites, en favorisant les témoignages et la mise en valeur des gains économiques	Site internet « achats responsables », SAE ou MEDDE, Presse spécialisée, Plaquettes Rapport État exemplaire, rapport de transparence du SAE	Collectivités : AMF, ADF, ARF, réseaux, Inter-réseaux, CGDD État : SAE, CGDD Hop : DGOS	***	oui	P
3.7. Créer un trophée annuel de l'achat public durable pour récompenser les organisations les plus dynamiques	Convention de collaboration avec les organisateurs des trophées de la commande publique (Le Moniteur)	CGDD SAE DGOS Collectivités	***	oui	

Axe 2 - Accompagner les acheteurs

Chantier 4 : Sensibiliser les agents au développement durable et à l'achat public durable

Ce chantier vise deux objectifs principaux :

- Promouvoir l'achat public durable auprès des agents en montrant enjeux pour l'exemplarité et le développement durable ;
- Donner du sens à des projets collectifs pour mobiliser les équipes.

Chantier 5 : Soutenir et développer et la formation des acheteurs publics à l'achat public durable

Ce chantier vise deux objectifs principaux :

- Harmoniser sur l'ensemble du territoire et entre les trois administrations les connaissances et pratiques de l'achat public durable ;
- Donner des outils pour aider à convaincre et à mettre en œuvre l'achat public durable à chaque niveau de l'organisation.

Chantier 6 : Développer les réseaux d'acheteurs publics permettant de développer les bonnes pratiques sur l'achat public durable

Ce chantier vise quatre objectifs principaux :

- Couvrir l'ensemble du territoire national par des réseaux d'acheteurs publics spécialisés sur les achats publics durables ;
- Favoriser l'échange d'expérience entre ces réseaux au sein de l'inter-réseaux ;
- Donner de la visibilité sur l'action des réseaux ;
- Inciter l'ensemble des acheteurs publics à appartenir à un réseau.

Chantier 7 : Améliorer la plate forme et le site Internet national dédié à l'achat public durable

Ce chantier vise trois objectifs principaux :

- Repenser l'outil (charte graphique, ergonomie...) et développer ses fonctionnalités pour qu'il soit plus et mieux utilisé ;
- Faire connaître la plate-forme : <http://www.achatsresponsables-bdd.com/> ;
- Enrichir les informations disponibles et les actualiser.

Chantier 8 : Mettre à disposition des outils pour les acheteurs publics

Ce chantier vise trois objectifs principaux :

- Inventorier les guides et outils de référence pour une utilisation facilitée ;
- Mettre à disposition libre et gratuite toute la documentation internationale, européenne et nationale ;
- Faire connaître et partager les outils conçus par les administrations pour capitaliser les expériences et les investissements.

Chantier 4 : Sensibiliser les agents au développement durable et à l'achat public durable

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
4.1. Développer les formations de management durable dans les écoles de formation initiale de la fonction publique	Plans de formation	CGDD : tous les ministères Collectivités Secteur hospitalier	*		
4.2. Continuer à sensibiliser les agents (dont les prescripteurs des achats) au développement durable et à l'éco-responsabilité des administrations	Outils de sensibilisation ADEME à diffuser Plans de formation IFORE, CNFPT, IGPDE	CGDD IFORE, CNFT, IGPDE	**		P
4.3. Valoriser les bonnes pratiques et les « belles histoires » des acheteurs publics En recensant les bonnes pratiques et en les diffusant au sein des différents réseaux d'acheteurs publics et sur la plate-forme achats responsables	Newsletter et rapport État exemplaire Newsletter, plateforme et site « achat responsable » Réseau SAE Réseau dans le cadre du programme ARMEN (hôpital)	CGDD CGDD, réseaux territoriaux ObsAR SAE DGOS	***	oui	P

Chantier 5 : Développer la formation des acheteurs publics à l'achat public durable

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
5.1. Orienter la formation des acheteurs dispensée par l'IGPDE, l'IFORE et le CNFPT vers : 1° module de base sur APD 2° modules plus techniques sur outils, coût global, familles de produits, avec accompagnement, formations pratiques et échanges entre pairs, notamment des échanges techniques entre les animateurs de réseau.	Plans de formation Mallette pédagogique	CGDD SAE IFORE CNFPT IGPDE École de santé publique Association nationale de la formation hospitalière Ensemble des réseaux territoriaux, Réseau des acheteurs hospitaliers IDF, Uni HA	***	oui	P
5.2. Harmoniser les formations APD sur l'ensemble du territoire national et développer les formations en ligne ou locales	Mallette pédagogique IFORE des formateurs à l'APD Mallette pédagogique unique à destination des réseaux d'acheteurs publics Diffusion outils de formation européens Convention IFORE / CNFPT / IGPDE pour aboutir à deux formations par an et par région	CGDD SAE IFORE, IGPDE, CNFPT Inter-réseaux École de santé publique	***	oui	P
5.3. Sensibiliser à l'achat public durable les référents régionaux du programme Phare lors de sessions de formation/information		DGOS CGDD			

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
5.4. Développer une formation juridique sur l'APD à destination des acheteurs et des prescripteurs qui peuvent passer et négocier les marchés	Plan de formation Mallette pédagogique	CGDD, IFORE IGPDE CNFPT École de la santé publique DAJ	*		P
5.5. Accompagner les acheteurs au-delà de la formation, dans la mise en œuvre de marchés publics durables sélectionnés, et partager les retours d'expériences	Accompagnement téléphonique par l'organisme de formation après les jours de formation, au sujet d'un cas concret sélectionné Fiche synthétique sur les résultats obtenus mise à disposition des acheteurs publics sur la plate forme internet « achats responsables » RMA, directeur des achats des établissements publics	CGDD, réseaux territoriaux Correspondants ministériels des achats responsables	*	oui	P

Chantier 6 : Soutenir et développer les réseaux d'acheteurs publics permettant de développer les bonnes pratiques sur l'achat public durable

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
6.1. Couvrir tout le territoire national par des réseaux d'acheteurs publics en apportant une aide à la création de nouveaux réseaux territoriaux	Aide financière aux associations Appui institutionnel du MEDDE	CGDD Acteurs : ADEME régionales, AMF, ARF	***		P
6.2. Favoriser les échanges et les rencontres entre acteurs locaux impliqués dans l'achat	Lettre de mission aux directeurs d'hôpitaux pour les inciter à adhérer aux réseaux locaux Incitation à la participation des référents régionaux Phare aux rencontres locales sur le développement durable	DGOS FHF CGDD, AMF, ARF, ADF	**		
6.3. Animer l'inter-réseau des acheteurs publics « commande publique durable »	Réunion nationale trimestrielle, newsletter, gestion du site, participation aux conférences et formation	CGDD	***	oui	P
6.4. Renforcer la mutualisation des ressources des réseaux régionaux et faire connaître l'inter-réseaux en participant de façon coordonnée à des événements comme Pollutec, le Salon des Maires etc...	Stands Documents de communication Conférences	CGDD et inter-réseaux AMF, ARF	***	oui	P

Chantier 7 : Améliorer la plate-forme, le site portail Internet national dédié à l'achat public durable ainsi que l'assistance téléphonique aux acheteurs publics

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
7.1 Revoir l'ergonomie du site Internet (achatsresponsables.com) pour le rendre plus claire et plus facile d'accès		CGDD	***	oui	
7.2 Actualiser le site Internet : newsletter, mise à disposition d'une bibliothèque d'outils et de guides, actualisation des liens et des articles postés...	Gestion site Internet Sites existants sur la même thématique et créer des liens (SAE, réseaux d'acheteurs)	CGDD SAE Acteurs : ADEME (produits)	***	oui	
7.3. Faire connaître le site Internet	Communication	Tous les acteurs	***	Oui	
7.4. Privilégier les retours d'expériences et exiger des participants de la plate-forme (achatsresponsables-bdd.com) qu'ils soient contributeurs	Charte d'adhésion à l'inter-réseau à modifier Animation et mise à disposition des acheteurs publics des collectivités locales et des hôpitaux d'une bourse des cahiers des charges sur la plate forme nationale	CGDD et inter-réseaux	***	Oui	P
7.5. Conseiller les acheteurs publics par messagerie ou téléphone pour mieux intégrer les clauses sociales et environnementales dans les marchés	Développer les ressources de la cellule d'information juridique aux acheteurs publics de la DGFIP et de la DAJ des ministères financiers : fiches achats publics durables standard, formation des agents à l'APD... Articulation entre mission DAJ et rôle des réseaux régionaux Contact téléphonique et par messagerie électronique sur la plate forme internet achats responsables, pour un conseil individualisé aux acheteurs publics Publication de fiches techniques précisant les aspects juridiques que soulève l'achat public durable par la DAJ	DAJ ministères financiers DGFIP (cellule téléphonique de Lyon) Correspondants ministériels des achats responsables, CMRA CGDD : inter-réseaux	*		P

Chantier 8 : Mettre à disposition des outils pour les acheteurs publics

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
8.1. Publier sur internet et traduire le cas échéant les guides et outils internationaux et européens	Guides GPP Guides Procura+ Guides PNUE	CGDD SAE	***	Oui	P
8.2. Publier sur Internet et traduire le cas échéant les outils et les labels	Traduction principaux critères label « ange bleu », etc Outils coût global, Ppt de présentation et de formation	CGDD SAE	***	Oui	P
8.3. Compléter et diffuser des fiches par segment d'achats (ex : circulaire Etat exemplaire et du groupe de travail national achats publics et efficacité énergétique)	Fiches par familles d'achats	CGDD SAE	***	Oui	P
8.4. Diffuser la liste des guides et des sites à jour, par famille d'achat notamment	Liste des guides et des liens internet à jour	CGDD SAE	***	Oui	P
8.5. Publier des témoignages et retours d'expériences, avec les contacts, ainsi que la cartographie des acteurs et des réseaux	Cartographie et annuaire Articles et entretiens actualisés	CGDD SAE	***	Oui	P
8.6. Publier le calendrier des événements liés à l'achat public durable	Calendrier	CGDD SAE	***	Oui	P
8.7. Publier un argumentaire et des outils de communication pour les décideurs	Kit de mobilisation des décideurs à créer	Tous les acteurs	***	Oui	P
8.8. Publier les outils de sensibilisation des achats	Brochures, guides, outils de communication, quizz...	CGDD SAE	***	Oui	P
8.9. Vérifier et valider les éco-comparateurs et les faire connaître	Éco-comparateurs en ligne	CGDD ADEME SAE	*		
8.10. Publier des documents supports : charte graphique, trame de plan d'action, indicateurs, outil d'autoévaluation...	Documents supports disponibles en ligne	CGDD SAE	***	Oui	P

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
8.11. Établir la liste des principales recommandations en faveur des achats publics durables à destination des décideurs et des acheteurs publics	Annexe au PNA APD et communication sur internet	CGDD SAE	***	Oui	P
8.12. Mettre en valeur les produits durables dans les catalogues des centrales d'achat , avec argumentaire mettant en évidence leur intérêt éco et socio-responsable et économique (coût global)	Catalogue des centrales d'achat en ligne	UGAP Uni HA	*		P

Axe 3 - Rendre compte des progrès réalisés

Chantier 9 : Piloter le dispositif dans une perspective d'amélioration continue sur plusieurs années

Ce chantier vise quatre objectifs principaux :

- Favoriser l'émulation entre les administrations publiques concernées ;
- Proposer des outils d'évaluation communs pour faciliter la comparaison ;
- Suivre les progrès des administrations sur le long terme ;
- S'assurer de la bonne mise en œuvre du plan d'action

Chantier 10 : Impliquer les parties prenantes

Ce chantier vise quatre objectifs principaux :

- Communiquer sur les moyens mis en œuvre et les résultats et l'impact obtenus en matière d'achats publics durables auprès des agents, des fournisseurs, des usagers, du grand public, des associations.. ;
- Engager l'exemplarité des administrations ;
- Prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- Donner aux parties prenantes les moyens d'encourager les acteurs de l'achat public durable à progresser dans leur démarche.

Chantier 9 : Piloter le dispositif dans une perspective d'amélioration continue sur plusieurs années

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
9.1. Créer un comité de suivi inter-administrations pérenne , chargé du suivi de la mise en œuvre des actions du plan en 2014, et de l'évaluation des résultats	Lettres de mission	CGDD SAE DGOS AMF, ARF, ADF DAJ	***	Oui	P
9.2. Créer un tableau de bord du PNA APD à destination du comité de suivi	Tableau de bord	Tous les acteurs	***	Oui	P
9.3. Définir des objectifs et de quelques indicateurs de suivi communs aux trois administrations	Liste d'objectifs communs par famille de produits, services, travaux Liste d'Indicateurs	CGDD SAE DGOS AMF, ARF, ADF DAJ finances	***	Oui	P
9.4. Coordonner et agréger les enquêtes sur les trois administrations publiques pour suivre les résultats nationaux	Préciser les clauses sociales et environnementales dans le questionnaire de l'OEAP Agrégation de données dans un rapport annuel sur la base des données OEAP, État exemplaire, enquête sur base de volontariat	CGDD OEAP SAE	**		P

Chantier 10 : Impliquer les parties prenantes

Actions	Outils	Porteurs	Priorité	Prioritaire sur 2014	Actions permanentes
10.1. Intégrer une partie sur les APD dans les rapports DD des collectivités territoriales et dans les agendas 21	Fiche type pour les collectivités territoriales Recommandations aux collectivités locales impliquées dans un projet agenda 21	CGDD	***	oui	P
10.2. Intégrer des objectifs et indicateurs APD dans les plans administration exemplaire ministériels	Circulaire État exemplaire 2014 – 2020 et plans administration exemplaire ministériels	CGDD SAE PM Ministères	***	oui	P
10.3. Communiquer sur les choix et les résultats obtenus auprès de la Commission européenne, des fournisseurs, des acheteurs, des OS, des agents et du public.	Plan de communication	Tous les acteurs	**		P
10.4. Travailler en partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie et les chambres d'agriculture pour avoir une meilleure connaissance du tissu économique et pour que les entreprises connaissent les attentes des acheteurs et les réglementations en matière d'achat public durable	Veille documentaire conférences forum	La médiation des marchés publics ADEME			P
10.5. Sensibiliser les entreprises locales à monter en compétence sur les achats durables, par le biais des fédérations professionnelles et de la médiation des marchés publics.	Actions de sensibilisation	La médiation des marchés publics			P



**Ministère de l'Écologie
du développement durable et de l'Énergie**

Secrétariat général
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 21 22

